

Dotations de fonctionnement complémentaires 2012

Rapport n° CP/2012/493

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Actions éducatives

1. Le Conseil Général du Bas-Rhin, en collaboration avec le Conseil Général du Haut-Rhin, l'Académie de Strasbourg et le Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg (CIIE), est à l'origine du projet "*A la découverte de l'Union Européenne*".

Dans ce cadre, des collégiens en classes de 4^{ème} et 3^{ème} issus de 6 collèges bas-rhinois, ont animé un blog, "www.leuropeenblog.eu", sur les spécificités géographiques, historiques et culturelles des différents pays de l'Union Européenne avec le soutien du CIIE. A partir des textes des collégiens, une exposition a été réalisée et inaugurée le 14 mai dernier au Parlement Européen, en présence d'un Député Européen. Ensuite, les collégiens se sont rendus au Vaisseau pour un déjeuner européen offert par le Département suivi d'une visite.

Afin de permettre aux établissements de couvrir les frais de transport des élèves à cette manifestation, je vous propose d'allouer une subvention exceptionnelle aux collèges ci-dessous pour un montant total de **857 €**, soit :

- BOUXWILLER :	295 €
- WINGEN SUR MODER :	312 €
- WISSEMBOURG :	250 €

2. Dans le cadre du Projet Territorial de Développement Culturel de l'Alsace Bossue, à l'initiative du Département, un projet partagé d'éducation artistique "*Quand l'architecture devient Paysage*" a été défini entre les trois collèges du territoire, en partenariat avec la Grange aux Paysages.

Le collège de "L'Eichel" à DIEMERINGEN a travaillé sur des propositions artistiques d'aménagement d'un réservoir ferroviaire, dont une a été réalisée. Ce prolongement du projet initial a nécessité une impression et des interventions supplémentaires de l'artiste, prises en charge par l'action culturelle en milieu scolaire d'Alsace.

Afin de permettre au collège de mener à bien cette action, je vous propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle de **1 000 €**.

II – Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

La demande présentée concerne le remplacement du photocopieur pédagogique de plus de 5 ans d'âge du collège de BARR.

Sur la base des devis fournis, je vous propose de lui attribuer une subvention forfaitaire de **5 000 €** pour cet appareil.

III – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

MUTZIG "Louis Arbogast" une auto-laveuse	7 535 €
RHINAU des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	1 716 €
SCHILTIGHEIM "Leclerc" deux auto-laveuses	6 000 €
TOTAL	15 251 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 905 767,00 €	491 812,44 €	22 108,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 22 108 €, soit :

- 1 857 € au titre de la participation du Département à des actions éducatives menées dans les collèges suivants :

- . BOUXWILLER : 295 €*
- . WINGEN SUR MODER : 312 €*
- . WISSEMBOURG : 250 €*
- . DIEMERINGEN : 1 000 €*

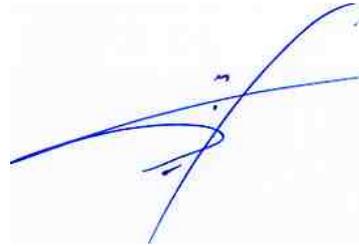
- 5 000 € au collège de BARR pour l'équipement en matériel de reprographie

- 15 251 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
- . MUTZIG "Louis Arbogast" : 7 535 € (auto-laveuse)
- . RHINAU : 1 716 € (escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
- . SCHILTIGHEIM "Leclerc" : 6 000 € (auto-laveuses).

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL